



Livret de l'étudiant·e 2018-2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIER DU BTP : BÂTIMENT ET CONSTRUCTION

Parcours Management et Gestion des Bâtis

Livret voté au Conseil d'IUT du 12 juin 2018
Livret voté à la CFVU du 02 juillet 2018

Département GTE
IUT de Ville d'Avray/Saint-Cloud/Nanterre
Site de Ville d'Avray - Bâtiment A1
50, rue de Sèvres - 92410 Ville d'Avray



Agissez pour
le recyclage des
papiers avec
Université
Paris Nanterre
et Ecofolio.

[www http://cva.parisnanterre.fr](http://cva.parisnanterre.fr)

[www http://cva-gte.parisnanterre.fr](http://cva-gte.parisnanterre.fr)



Université Paris Nanterre

Département GTE
génie thermique
et énergie

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA FORMATION	3
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	4
UNIVERSITE IUT DEPARTEMENT GTE/FORMATION LP MGB REFERENTS FORMATION CONTINUE	
SERVICES NUMERIQUES	5
CALENDRIER	6
MAQUETTE DU DIPLOME	7
PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS	8
ANNEE/SEMESTRE	
STAGES	20
MODALITÉS DE CONTRÔLE ET EXAMENS	21
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	21
CHARTRE DU SAVOIR VIVRE ENSEMBLE	22
INFORMATIONS PRATIQUES	26

Objectifs : Former des Responsables multi-techniques et multiservices de site immobilier ou des adjoints aux responsables des moyens généraux d'une entreprise ou des services généraux. Ces généralistes des métiers techniques et de service de l'immobilier prennent en charge la gestion du fonctionnement quotidien du site afin d'assurer le confort des usagers.

L'IUT de Ville d'Avray et l'Institut Bioforce - école de l'Engagement Humanitaire - ont signé une convention le 13 décembre 2010 qui permet de délivrer aux étudiants de la formation Bioforce « Chargé des Services Généraux et Logistique Humanitaire » la Licence Professionnelle Métiers du BTP : Bâtiment et construction, parcours Management et Gestion des Bâties.

Ce partenariat est basé sur la mise en réseau des étudiants des deux filières, l'échange de pratiques pédagogiques et le partage des enjeux professionnels.

Rythme : Alternance entre l'entreprise (32 semaines) et l'université (20 semaines).

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.
- en alternance.
- en contrat de professionnalisation.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.
- à distance

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.parisnanterre.fr/>

→ **Pôle Handicaps et accessibilités** : <https://suiio.parisnanterre.fr/accompagnement-et-aides/handicaps-et-accessibilites/>

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) :
<http://culture.parisnanterre.fr>

IUT

Direction : Michel BATOUFFLET

Responsable administratif/ve: Fabienne MAZZUCHELLI

Site internet de l'IUT : <http://cva.parisnanterre.fr>

Département / Formation

Secrétariat de la formation :

Nadine MOTTE 01 40 97 58 01

Alexia LE ROLLAND 01 40 97 58 02

secretariat-lpmgb@liste.parisnanterre.fr

Responsable(s) de la formation :

Vincent PINA

Responsable(s) pédagogique :

Grégory DUPRAT

direction-lpmgb@liste.parisnanterre.fr

Site internet de la formation : <http://cva-gte.parisnanterre.fr>

Référents apprentissage

Accueil du Service Apprentissage : apprentissage-pst@liste.parisnanterre.fr

Responsable : Christiane BOUGAN – IUT VILLE D'AVRAY - Bâtiment D – Rez-de-chaussée

Secrétariat : Sophie MALIVOIRE – IUT VILLE D'AVRAY - Bâtiment D – Rez-de-chaussée

apprentissage-pst@liste.parisnanterre.fr

Site internet du Service Apprentissage : <https://cva.parisnanterre.fr/apprentissage-600780.kjsp>

Référents formation continue

Accueil du Service de la Formation Continue : fcontinue@liste.parisnanterre.fr

Responsable : Antoine BARDAILLE – IUT VILLE D'AVRAY - Bâtiment D - Bureau D.02.1

Secrétariat : Mélanie TERZIAN – IUT VILLE D'AVRAY- Bâtiment D - Bureau D.12.2.3.

Site internet du SFC : <https://pst-fc.parisnanterre.fr/>

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/>.

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr>.

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER

	SEMESTRE 5	SEMESTRE 6
RENTREE UNIVERSITAIRE	24 septembre 2018 (début des cours)	11 février 2019
ALTERNANCE RYTHME	Alternance jusqu'à 23 septembre 2019	
	Nb jours IUT : 92	Nb jour entreprises : 164
	Nb semaines : 19	Nb semaines : 33
FIN DES ENSEIGNEMENTS	Date	Date : 20 septembre 2019
PERIODES DE REVISIONS		11 au 17 septembre (5 jours)
PERIODES DE JURY	Soutenances 16 et 17 septembre 2019	Jeudi 19 septembre 2019

CALENDRIER DE L'ALTERNANCE

PERIODE IUT	24 /09/2018 au 19/10/2018	4 semaines
	19/11/2018 au 14/12/2018	4 semaines
	14 /01/2019 au 15/02/2019	5 semaines
	18/03/2019 au 19/04/2019	5 semaines
	9/09/2019 au 17/09/2019	1 semaine
 PERIODE ENTREPRISE		
	22/10/2018 au 16/11/2018	4 semaines
	17/12/2018 au 11/01/2019	4 semaines
	18/02/2019 au 15/03/2019	4 semaines
	22/04/2019 au 6/09/2019	20 semaines
	18/09/2019 au 23/09/2019	4 jours

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon le calendrier général de l'université
- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

MAQUETTE

Coefficient = ECTS

Unités d'Enseignement	ECTS	Éléments constitutifs	ECTS	Volumes horaires		
				CM (h)	TD (h)	TP (h)
Semestre 1						
UE1 : Sciences et techniques	9	Notions de base en électricité et génie civil	3	10	10	8
		Transfert de chaleur, Réglementation	3	13	13	4
		Génie climatique	3	18	18	/
UE2 : Communication, Langue vivante, Informatique	9	Expressions écrite et orale	3	11	11	16
		Anglais	3	18	18	/
		Bureautique, Recherche documentaire	3	3	3	18
UE3 : Management	12	Management de projet	3	15	15	/
		Négociation commerciale	3	10	10	/
		Management des personnes	3	10	10	/
		Organisation et droit du travail, Activités particulières	3	8	20	/
Semestre 2						
UE1 : Services	15	Logistique immobilière	3	14	14	/
		Intelligence du bâtiment, Maintenance	3	17.5	17.5	/
		Droit du Facilities Management	3	14	14	/
		Administration de biens, Comptabilité	3	14.5	14.5	/
		Hygiène, Sécurité, Environnement, Gestion des déchets	3	20	20	/
UE2 : Projet	6					150 T. pers
UE3 : Apprentissage ou stage	9					

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 5

3XPG1EGC	Notions de base en électricité et génie civil	Volume horaire 10h CM/ 10h TD/ 8h TP	Enseignant.e P.-Y. CHARRIERE G. LATEB
Descriptif : Notions de base en électricité : conditions nécessaires à l'habilitation, les étapes conduisant à l'habilitation du personnel, formation à la sécurité électrique, connaissances de base en matière d'électricité. Notions de base en génie civil : adaptation d'un ouvrage au sol et fondations ; Planchers ; Toitures (terrasses ou à pentes) ; Façades (bardages, vêtages, vêtures) ; Vitrages et menuiseries ; Réseaux techniques traversant les planchers (EU, EP) ; Normes (IGH, ERP, handicapées, conception architecturale).			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	TP + DS		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	DS		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XPG1TCR	Transfert de chaleur, réglementation	Volume horaire 13h CM/ 13h TD/ 4h TP	Enseignant.e B. HINGANT V. PINA
Descriptif :			
Éléments de bilan thermique d'un bâtiment.			
Introduction à la climatisation et au chauffage : bilans thermiques, calcul de puissances et dimensionnement d'installations. Utilisation d'abaques, de diagrammes (enthalpique et psychrométrique) et de logiciels de simulation pour l'étude des équipements énergétiques.			
Réglementation thermique RT2012 - Qualité sanitaire d'un bâtiment			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	DS + DM + TP		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	DS		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XPG1GCL	Génie climatique	Volume horaire 18h CM/ 18h TD	Enseignant.e J. BOURGES
Descriptif :			
Cours dispensé sous forme de projet dont l'objectif est de dimensionner les systèmes de climatisation et de chauffage : réaliser un schéma de principe, dimensionner les émetteurs, la production et les réseaux de distribution, concevoir le système de régulation.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	DS		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	DS		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XPG1EEO	Expressions écrite et orale	Volume horaire 11h CM/ 11h TD/ 16h TP	Enseignant.e L. GARRIGUE
Descriptif :			
<p>Expression écrite : Optimiser les qualités rédactionnelles pour des dossiers, des comptes rendus, des lettres commerciales, des courriers administratifs, selon les règles de la rédaction professionnelle – préparation à la rédaction des rapports écrits (projet et mémoire). Réalisation d'un mini-projet sur un sujet d'actualité.</p> <p>Expression orale : Maîtrise de l'expressivité, des situations de communication (exposés conférence, entretiens, prise de parole en réunion), la pratique de l'écoute active. Utiliser au mieux les techniques qui régissent la communication orale. Organisation d'une soutenance de mi-parcours et préparation à la soutenance finale du projet et du mémoire entreprise.</p>			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	ORAL + Rapport		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	pas d'examen possible en session 2		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XPG1ANG	Anglais	Volume horaire 18h CM/ 18h TD	Enseignant.e P. PRADEAU
Descriptif :			
Maîtriser une conversation orale et la rédaction de documents dans le domaine concerné.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	ORAL + DS		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	ORAL et/ou DS		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XPG1BRD	Bureautique, recherche documentaire	Volume horaire 3h CM/ 3h TD/ 18h TP	Enseignant.e A. HRNJEZ M. LATEB
<p>Descriptif :</p> <p>Excel : tableaux croisés dynamiques.</p> <p>Autocad</p> <p>Recherche documentaire : formation à la recherche d'information – méthodologie de la recherche, sélection des sources, élaboration d'une bibliographie</p> <p>Rédaction du compte-rendu de recherche : élaboration d'un plan logique à partir de la masse d'informations collectées</p> <p>Création d'un diaporama PowerPoint.</p> <p>Exposés oraux : présenter de manière structurée et problématisées les informations collectées sur le thème de votre choix.</p>			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	ORAL + fiche de synthèse		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	ORAL et/ou fiche de synthèse		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XPG1MPJ	Management de projet	Volume horaire 15h CM/ 15h TD	Enseignant.e H. MOTTE
Descriptif :			
Maîtriser les concepts généraux de la gestion d'un projet technique ou industriel – le cadrage, le découpage, la planification, les tâches, les ressources, les coûts, les méthodes, l'analyse de risque, le suivi de projet. Développer un projet au moyen de 2 méthodes complémentaires dénommées « CPS » et « ARPEGE ».			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	DS + évaluation de groupe (DS + ORAL)		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	DS		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XPG1NGC	Négociation commerciale	Volume horaire 10h CM/ 10h TD	Enseignant.e H. MOTTE
Descriptif :			
La conduite de l'action de vente – négociation, déroulement de l'entretien de vente, les méthodes de vente, la PNL. L'objectif est d'avoir les bases de connaissances nécessaires à la négociation de prestations (services ou produits), vis-à-vis de clients ou de fournisseurs.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	DS + ORAL		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	DS		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XPG1MPS	Management des personnes	Volume horaire 10h CM/ 10h TD	Enseignant.e Intervenant Institut BIOFORCE
<p>Descriptif :</p> <p>Gestion des compétences individuelles et collectives, les outils d'orientation professionnelle – bilan de compétences (VAE, passeport formation), mobilité interne. Recrutement – les techniques de recrutement, l'entretien, les tests, le système d'évaluation du personnel. Les différentes instances de représentation des salariés – composition, attributions et le rôle du manager vis-à-vis d'elles. Le comité d'entreprise, les délégués du personnel, les délégués syndicaux, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail... Gestion des conflits.</p>			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	DS		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	DS		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XPG1ODT	Organisation et droit du travail, activités particulières	Volume horaire 8h CM/ 20h TD	Enseignant.e F. LAINE SALEM D. MARCHAND D. NGUYEN
<p>Descriptif :</p> <p>DROIT :</p> <p>Présentation générale : l'Embauche (limitation de la liberté de l'employeur, sélection du salarié, formalités légales) contrats de travail (contenu, clauses légales, clauses interdites, preuve, période d'essai, les contrats de travail précaires, les causes de rupture du contrat de travail).</p> <p>Création d'un logiciel par un salarié.</p> <p>Loi Informatique et Libertés : fichiers liés à la gestion du personnel, données personnelles, durée de conservation, badges, empreintes digitales, boîtes mail, Charte de bon usage des données, Vidéosurveillance, Whistleblowing.</p> <p>Externalisation des prestations maintien du contrat de travail en cas de changement dans la situation de l'employeur (texte et CC) travail dissimulé, délit de marché.</p> <p>½ journée au conseil des Prud'hommes de Paris avec le Président du conseil.</p> <p>Activités particulières : conférences en lien avec les métiers cibles</p>			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	DS + compte-rendu de visite		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	DS		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XPG2LGI	Logistique immobilière	Volume horaire 14h CM/ 1 h TD	Enseignant.e S. DELON
Descriptif :			
<p>Traitement des dossiers opérationnels de base – Base documentaire des métiers des services généraux. Problématiques sociétales dans le management quotidien des services. Identifier les composantes du budget des services généraux. Intégrer le développement durable dans la gestion des services internes. Plan de continuité d'activité puis organisation du marché de l'immobilier et du FM</p>			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	dossier technique + ORAL		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	DS		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XPG2IBM	Intelligence du bâtiment, maintenance	Volume horaire 17,5h CM/ 17,5h TD	Enseignant.e G. LATEB M.T. NGUYEN
Descriptif :			
<p>Le concept de « bâtiment intelligent » concerne 2 catégories de services destinés à l'utilisateur : la gestion du bâtiment GTB (Gestion technique du bâtiment) et GMAO (Gestion et maintenance assistées par ordinateur) pour l'optimisation du cadre de vie et de travail de ses habitants et la communication interne et externe (parole, données, images).</p> <p>Maintenance : Ensemble des activités qui contribuent à préserver ou améliorer la qualité technique et esthétique des immeubles existants. Maintenance des corps techniques : climatisation, ascenseurs...</p>			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	TP + DS		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	DS		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XPG2DFM	Droit du Facilities Management	Volume horaire 14h CM/ 14h TD	Enseignant.e F. LAINE SALEM
Descriptif :			
<p>Notions générales de droit privé : les institutions judiciaires, le contrat, la responsabilité civile et pénale. Ingénierie de l'externalisation – gestion des contrats de sous-traitance. Droit de la construction – les intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, architecte), les contrats, l'assurance, les garanties et les dommages relatifs à la construction</p>			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	DS		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	DS		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XPG2ABC	Administration de biens, comptabilité	Volume horaire 14,5h CM/ 14,5h TD	Enseignant.e A.DE KAENEL A. FABRE
Descriptif :			
Le contrat de location, la réglementation associée, les relations avec l'administration fiscale, la copropriété – le règlement, le syndicat des copropriétaires, les travaux, le contentieux, les assurances.			
Comptabilité : Bilan – étude des différentes classes financières, tableau de trésorerie, budget – analyse construction et utilité dans l'entreprise, BFR (Besoin de Fonds de Roulement), analyse financière.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	DS		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	DS		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XPG2HSE	Hygiène, sécurité, environnement, gestion des déchets	Volume horaire 20h CM/ 20h TD	Enseignant.e Y. JEFFERY P.-Y. CHARRIERE M.T. NGUYEN C. OTTENWALTER
Descriptif :			
Management de la sécurité en entreprise. Les risques, définition, risques chimiques électriques, amiante, travaux en hauteur, sécurité incendie, ATEX. La prévention des risques, La pandémie grippale, autres diagnostics immobiliers. Installations classées pour protection environnement, restauration collective, contrôles réglementaires, sécurité chantier.			
Bilan carbone - Facilities management vert (Gestion des déchets).			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	DS		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	DS		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XPG2TUT	Projet	Volume horaire 150 h Travail Personnel	Enseignant.e P.-Y. CHARRIERE V. PINA B. HINGANT M.T. NGUYEN
<p>Descriptif :</p> <p>Travail individuel de réflexion portant sur un sujet professionnel d'actualité de l'entreprise. Il comporte l'élaboration d'un rapport écrit et d'une soutenance orale en septembre devant un jury dont fait partie le Maître d'apprentissage et le Tuteur Pédagogique. Le sujet est défini par l'apprenti et le maître d'apprentissage, en accord avec le tuteur pédagogique.</p> <p>Chaque étudiant devra effectuer 1 soutenance : 10 minutes d'exposé + 10 minutes de questions</p>			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	pas d'évaluation en session 1		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	rapport + soutenance		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XPG2STG	Apprentissage ou stage		Enseignant.e P.-Y. CHARRIERE V. PINA B. HINGANT M.T. NGUYEN
<p>Descriptif :</p> <p>Le choix du sujet du mémoire est déterminé par l'apprenti et le maître d'apprentissage. Le rapport écrit comportera la présentation de l'entreprise et du service au sein duquel l'étudiant a effectué son apprentissage et les différentes missions réalisées. La soutenance orale se déroulera en septembre devant un jury dont fait partie le Maître d'apprentissage et le Tuteur Pédagogique.</p> <p>Chaque étudiant devra effectuer 1 soutenance : 10 minutes d'exposé + 10 minutes de questions</p>			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	pas d'évaluation en session 1		
Formule dérogatoire session 1			
Session 2	rapport + soutenance		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

1/ Pour la formation initiale :

1/ Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez vous référer au site **RéseauPro** :
<https://reseau.pro.parisnanterre.fr/>

Contact pour les stages : Vincent PINA

2/ Pour la formation continue :

- Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC de l'IUT de Ville d'Avray, qui éditera une convention spécifique.

Contact : Service de la Formation Continue

Accueil : fcontinue@liste.parisnanterre.fr

Site : <https://pst-fc.parisnanterre.fr/>

MODALITES DE CONTRÔLE ET EXAMENS

Adopté en conseil d'IUT, le 20 novembre 2014

MODE D'ÉVALUATION

La licence professionnelle est un diplôme délivré à l'issue d'une formation d'une année.

Le contrôle des connaissances est continu.

Les éléments constitutifs (EC) sont regroupés en unités d'enseignement (3 UE par semestre) au sein desquels intervient une compensation entre les notes des 'EC. Il y a aussi compensation entre les différentes UE. Le coefficient de chaque EC est de 3.

La validation des résultats de l'étudiant est de la compétence et de la décision du jury.

Il y a deux sessions d'examens pour les UE « *Sciences et techniques* », « *Communication, Langue vivante, Informatique* », « *Management* » et « *Services* ».

Les UE « Projet » et « Apprentissage ou stage » incluent chacune la production d'un mémoire et une soutenance. Le conseil d'évaluation des UE « Projet » et « Apprentissage ou stage » est constitué par les maîtres d'apprentissage ou de stage et les tuteurs pédagogiques des étudiants ; il est présidé par le responsable de la formation.

DEUXIÈME SESSION

Cette session concerne les étudiants qui n'ont pas obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE « *Sciences et techniques* », « *Communication, Langue vivante, Informatique* », « *Management* » et « *Services* » après compensation.

Les « EC » qui peuvent être présentés sont ceux pour lesquels l'étudiant a obtenu une note inférieure à 10/20 dans une UE pour laquelle la note obtenue est inférieure à 10/20.

A l'issue de la 2^{ème} session, la note finale attribuée à chaque « EC » présenté est la note la plus élevée des 2 sessions pour cet « EC ».

RÈGLEMENTATION DES ABSENCES

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. La présence aux cours, TD et TP est obligatoire ; à partir de 3 absences non justifiées et enregistrées au secrétariat par les enseignants concernés, l'étudiant sera dès lors considéré comme défaillant. Il ne pourra donc pas se présenter aux épreuves de la matière concernée. Si toutefois il s'y présentait le résultat ne serait pas recevable.

Une absence non justifiée à un contrôle entraîne la défaillance de l'étudiant.

En cas d'absence justifiée, l'enseignant prévoira une épreuve de remplacement sur l'ensemble du programme en fin d'année universitaire.

Le responsable de la formation, après avis des enseignants concernés, sera juge de la recevabilité ou non des justificatifs d'absences.

OBTENTION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE

L'obtention est prononcée par le jury lorsque l'étudiant a obtenu une note de moyenne *générale* égale ou supérieure à 10/20.

Le diplôme est obtenu si la moyenne générale des notes est supérieure ou égale à 10/20 et si la moyenne simple des UE « *Projet* » et « *Apprentissage ou stage* » est aussi égale ou supérieure à 10/20.

Mentions :

Les mentions sont les suivantes :

« **Passable** », pour une note de moyenne générale à l'ensemble des UE supérieure ou égale à 10/20 et inférieure à 12/20 ;

« **Assez bien** », pour une note de moyenne générale à l'ensemble des U.E supérieure ou égale à 12/20 et inférieure à 14/20 ;

« **Bien** », pour une note de moyenne générale à l'ensemble des U.E supérieure ou égale à 14/20 et inférieure à 16/20 ;

« **Très bien** », pour une note de moyenne générale à l'ensemble des U.E supérieure ou égale à 16/20.

Constitution du jury

Le jury d'attribution de la Licence Professionnelle est constitué d'enseignants de la formation, de membres de l'Université et de représentants des entreprises. Il est présidé par le directeur de l'IUT.

REGLEMENT INTERIEUR

Adopté en conseil d'IUT, le 20 novembre 2014

PRÉAMBULE

Le règlement intérieur a pour but de compléter les statuts en vigueur et de faciliter le fonctionnement de l'établissement. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les usagers de l'IUT : en formation initiale, apprentis, stagiaires de formation continue ou alternée.

L'IUT est régi par des statuts adoptés en conseil d'administration de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense en date du 17 décembre 2012 et par ce règlement intérieur.

ACCÈS ET HORAIRES D'OUVERTURE

VILLE D'AVRAY

**Le site de Ville d'Avray est ouvert de 7h30 à 19h30.
Le parking n'est pas accessible aux usagers.
Le stationnement dans la cour est strictement interdit
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

SAINT-CLOUD

**Le site de Saint-Cloud est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30,
et le samedi de 8h00 – 12h30.
Le parking n'est pas accessible aux usagers
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

NANTERRE – BAT E

**Le bâtiment E est ouvert de 8h00 à 19h00
Le parking n'est pas accessible aux usagers
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

I FONCTIONNEMENT DE L'IUT

L'I.U.T de VILLE D'AVRAY/SAINT-CLOUD/NANTERRE constitue, au titre du décret N° 84-1004 du 12 novembre 1984 susvisé, un Institut de l'Université de PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE au sens des articles L. 713-1 et L. 713-9 du code de l'éducation précités.

Article 1 : L'IUT de VA/SC/N est organisé en 6 départements :

- Département Génie Électrique & Informatique Industrielle
- Département Génie Mécanique & Productique
- Département Génie Thermique & Énergie
- Département Information-Communication/Métiers du Livre
- Département Carrières Sociales
- Département Gestion des Entreprises & des Administrations

Article 2 : **Administration**

L'IUT de VA/SC/N est administré par un conseil d'IUT.

Le Conseil comprend 40 membres répartis comme suit :

- 15 représentants des enseignants, dont :
 - 3 enseignants chercheurs de rang A ;
 - 4 autres enseignants chercheurs ;
 - 7 autres enseignants ;
 - 1 chargé d'enseignement
- 9 représentants des usagers ;
- 4 représentants des personnels BIATSS ;
- 12 personnalités extérieures siégeant à titre personnel choisies en raison de leur compétence et, notamment, de leur rôle dans les activités correspondant aux spécialités enseignées à l'IUT.

Article 3 : **Élections des représentants des usagers**

Les modalités sont organisées conformément au Décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié par le Décret n° 2007-635 du 27 avril 2007 :

L'élection des usagers se fait par collège unique. La durée du mandat est fixée à deux ans.

Sont électeurs et éligibles, tous les usagers inscrits et assidus dans les formations dispensées par l'IUT.

II RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 4: Consignes de sécurité

Quel que soit le lieu où elle se trouve au sein de l'IUT, toute personne doit impérativement prendre connaissance et respecter :

- les consignes générales de sécurité, et notamment les consignes d'évacuation en cas d'incendie.
- les consignes particulières de sécurité, et notamment celles relatives à la détention ou manipulation de produits dangereux et le port des équipements de sécurité.

Article 5: Stupéfiants/Alcool/tabac

Article 5.1 : L'introduction et la consommation de produits stupéfiants sont formellement interdites.

Article 5.2 : En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, l'usage de la cigarette y compris cigarette électronique est interdit en dehors des zones dédiées.

Article 5.3 : En application de l'article L 232-2 du code du travail, il est interdit à toute personne d'introduire ou de distribuer à l'IUT toutes boissons alcoolisées.

Article 6 Traitements des déchets

Tous les déchets et détritrus doivent être déposés dans les poubelles ou conteneurs prévus à cet effet.

Article 7 : Accidents et responsabilités

En cas d'accident, en premier lieu les secours (S.A.M.U., pompiers) seront appelés et dans tous les cas le P.C. Sécurité répercutera dans les différents services les éléments concernant cet accident. Tout accident doit être immédiatement signalé au responsable du CHSCT qui se chargera des démarches administratives auprès des services concernés.

En règle générale, sont considérés comme accident de travail, les accidents survenus à l'occasion de cours, de travaux pratiques, de travaux dirigés présentant un caractère dangereux, de travaux en laboratoire et de stages faisant l'objet d'une convention (Code de sécurité sociale L 412-8.2). Tout accident doit donc faire l'objet d'une déclaration dans les 48 heures, déclaration écrite établie en trois exemplaires.

Article 8 : Exercice d'évacuation

La réglementation exige que soient organisés 2 exercices d'évacuation par année. Ces exercices doivent être planifiés en début d'année universitaire par l'équipe Hygiène & Sécurité. Chacun est tenu d'y participer. Le responsable de l'équipe Hygiène & Sécurité désigne des guides d'évacuation et serre file pour assurer le bon déroulement de l'évacuation.

La liste des points de rassemblement est détaillée dans les consignes relatives à l'évacuation des locaux.

Article 9: Médecine préventive

Article 9.1 : Il est obligatoire de se rendre aux convocations de la médecine préventive.

Article 9.2 : Les usagers nécessitant un aménagement spécifique doivent se signaler dès leur inscription auprès du secrétariat et de l'équipe pédagogique.

Article 10: Sûreté/Intrusion

Toute activité ou phénomène pouvant mettre en cause la sécurité des biens et des personnes doit être systématiquement signalée à la direction.

III DROITS DES USAGERS

Article 11 : Droit de publication

Article 11.1 : L'IUT met à disposition des usagers des panneaux d'affichage. L'affichage en dehors de ces panneaux est strictement interdit.

Article 11.2 : Affichages et distributions de publications doivent :

- Ne pas être susceptibles d'entraîner des troubles à l'ordre public ;
- Ne pas porter atteinte au fonctionnement et aux principes du service public de l'enseignement supérieur ;
- Ne pas porter atteinte au respect des personnes et à l'image de l'IUT ;
- Respecter l'environnement.

Article 11.3 : En cas de diffusion de publications contraires au règlement, la responsabilité des auteurs est pleinement engagée devant les tribunaux compétents. La distribution de documents non pédagogiques ne peut se faire qu'en dehors des activités pédagogiques.

Toute personne est responsable du contenu des documents qu'elle distribue, diffuse ou affiche. Tout document doit mentionner la désignation précise de son auteur sans confusion possible avec l'IUT.

Article 12 : Droit d'association

Le Conseil de l'IUT peut autoriser, à l'initiative et sous la responsabilité d'usagers, la création et le fonctionnement dans l'établissement d'associations conformes à la loi de 1901.

La domiciliation d'une association est soumise à autorisation préalable.

IV OBLIGATIONS DES USAGERS

Article 13 : Comportement général

La tolérance et le respect des autres fondent les rapports entre les personnels et usagers de l'IUT. Ce respect s'exprime par une attitude courtoise qui exclut toute forme de brimade, humiliation, violence verbale, physique ou morale.

L'IUT est un établissement public et laïc. Les usagers, stagiaires, apprentis s'engagent à respecter la liberté de conscience de chacun. Personne ne doit y être l'objet de pression, de prosélytisme ou de propagande.

Nul ne doit être victime d'une quelconque discrimination, qu'elle soit fondée sur l'opinion politique, philosophique, religieuse, sur les origines ethniques ou le sexe.

Chacun s'attachera donc à respecter la dignité et la liberté de conscience, la santé et la sécurité des personnes.

Article 13.1 : Le comportement des usagers (notamment acte, attitude, propos,...) ne doit pas être de nature :

- à porter atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement de l'IUT ;
- à créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement (cours, examens...), des activités administratives, sportives et culturelles et, en général, de toute manifestation autorisée au sein de l'IUT ;
- à porter atteinte au principe de laïcité du service public de l'enseignement supérieur ;
- à porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens.

Et d'une manière générale, le comportement des usagers doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Article 13.2 : Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale est un délit punissable dans les conditions prévues par le code pénal.

Le fait de harcèlement et le bizutage peuvent donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

Article 14 : Tenue vestimentaire

Les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et être adaptées aux activités suivies, et notamment aux activités de travaux pratiques.

Article 15 : Charte informatique

Les usagers s'engagent à respecter la loi relative à la fraude informatique, notamment en matière de sécurité (piratage ou indiscretions) et en matière de diffusion d'information (par exemple sur le WEB). Conscients que leur spécialité peut leur permettre l'accès à des informations dites sensibles, ils s'engagent à ne pas utiliser leur savoir ou les équipements à cette fin. Les usagers doivent prendre connaissance de la Charte Informatique.

V DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOCAUX

Article 16 : Les usagers s'engagent à respecter les locaux et le matériel qui est mis à leur disposition. En cas de

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnels répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Égalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de débris constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les débris doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.

INFORMATIONS PRATIQUES

1- USAGE DES SITES INTERNET DU DEPARTEMENT GENIE THERMIQUE ET ENERGIE

- SITE DU DEPARTEMENT GTE/LPMGB Le site du département est une plateforme qui recueille toutes vos **informations personnelles (fiche que vous avez remplie en début d'année) à mettre à jour en cours d'année si nécessaire (changement adresse ou téléphone)** et vous donne accès :

Sur la page d'accueil de ce site, vous trouverez **toutes les informations** au quotidien :

- À votre **emploi du temps** ;
- A votre fiche étudiant à mettre jour dès que vous avez une modification de votre adresse ou numéro de tél...
- Aux documents de cours
- Aux NEWS, des informations générales !

Sur la page d'accueil de ce site, vous trouverez **toutes les informations** au quotidien.

<http://gte.cva.u-paris10.fr>

Login : NOM Prenom (respectez les majuscules et les espaces)

Mot de passe : LPMGB2019

Vous pourrez ensuite saisir votre propre mot de passe.

NB : NE JAMAIS METTRE D'ACCENT

- SITE POUR VISUALISER UNIQUEMENT L'EMPLOI DU TEMPS

L'IUT propose un deuxième outil pour accéder à distance à **votre emploi du temps** :

<https://www.cva.u-paris10.fr/edt/>

login étudiant : MGB

- Vous devrez également vous connecter sur le site internet de l'IUT : <http://cva.parisnanterre.fr> : Onglet FORMATION ET SCOLARITE – Rubrique OFFRE DE FORMATION – Encadré Livrets pédagogiques, pour prendre connaissance du livret pédagogique de votre formation